



Dispensé de timbrage

ERAGNY PPDC



PRESE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Déposé le 27 août 2015

SNUipp Val d'Oise Info

Bulletin mensuel du Syndicat National Unitaire
des instituteurs, professeurs des écoles et p.e.g.c. section du Val d'Oise
Maison des Syndicats 95014 CERGY CEDEX
1210SO7630 ISSN 1252-9915 Dir de pub. J-P Maurice
Prix de vente au numéro : 0,5 euro Imprimé par nos soins
Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp Val d'Oise. Conformément à
la loi du 6.01.1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en
vous adressant au
SNUipp Val d'Oise 26 rue Francis Combe 95014 CERGY CEDEX

Rentrée : il faut que ça bouge !

Une nouvelle année scolaire commence. Fidèle à sa tradition, le SNUipp-FSU 95 œuvrera au quotidien à vos côtés pour une réelle transformation de l'école.

Il continuera de défendre les valeurs qui sont les siennes : justice sociale, solidarité, égalité, progrès pour tous, lutte contre toutes les formes de discrimination.

Le SNUipp-FSU 95 continuera d'agir pour l'amélioration des conditions de travail de tous les collègues, pour la réduction du temps de travail, pour le respect des droits des personnels, pour une augmentation des salaires à la hauteur de l'investissement des enseignants.

Concernant les négociations salariales en cours, le ministère a adressé aux organisations syndicales, le 17 juillet 2015, le texte définitif du protocole sur l'accord relatif à l'avenir de la fonction publique et la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations, (PPCR). La ministre recueille les avis des organisations syndicales jusqu'au 30 septembre.

La FSU déterminera sa décision de signer ou non le protocole d'accord après

consultation des personnels et des adhérents.

La rentrée scolaire, ce sont également des nouveautés pédagogiques et pour la carrière. C'est en ce sens que le SNUipp-FSU 95 a préparé un mémo de rentrée, en pages intérieures qui peut être affiché en salle des maîtres.

C'est également l'occasion d'accueillir nos nouveaux collègues dans les écoles, nous leur souhaitons la bienvenue.

Je ne peux terminer cet édito sans vous rappeler toute l'importance de la syndicalisation. La section ne vit que grâce aux cotisations des syndiqués. Cette année encore, le conseil syndical a décidé de ne pas augmenter leurs montants. Plus nombreux, nous sommes plus forts ! Syndiquez-vous, faites adhérer vos collègues !

Vous faites confiance au SNUipp-FSU, vous comptez sur le SNUipp-FSU, le SNUipp-FSU compte sur vous !

Au nom de la section départementale, je vous souhaite à toutes et à tous une bonne rentrée 2015.

Véronique Houttemane
Secrétaire départementale
du SNUipp FSU Val d'Oise

RENCONTRES DE RENTREE :

**19 et 20
Novembre**

**Rémi BRISSIAUD
Benoît FALAIZE
Jacques
BERNARDIN**

Sommaire

Edito	p 1
Val d'Oise	p 2
Revendications	p 3
Bulletin adhésion	p 4



**RENCONTRES
DE RENTREE
U ipp 95**

SNUipp FSU - Val d'Oise
26 rue F. Combe - 95000 Cergy
Tél : 01 30 32 21 88 -
Fax : 01 30 32 39 12
courriel : snu95@snuipp.fr
site : <http://95.snuipp.fr>



Rentrée : ce qui attend l'école et les enseignant-es

*Tour d'horizon des principales nouvelles mesures de la rentrée 2015**

Du côté de l'école :

<p>Nouveaux programmes maternelle : mise en application pour tous les niveaux de l'école maternelle à la rentrée.</p>	<p>Si ces nouveaux programmes sont de qualité, le SNUipp-FSU déplore qu'ils n'aient pas été diffusés dans les écoles et n'aient pas fait l'objet de formation continue. propose un rapide décryptage de son contenu. *. Des documents d'accompagnement en ligne sur le langage, le jeu, les sciences, le graphisme et l'écriture, l'EPS sont attendus.</p>
<p>L'enseignement moral et civique (EMC)</p>	<p>36 heures d'enseignement moral et civique sont prévues à partir de la rentrée à partir du CP en lieu et place de l'actuelle instruction civique. Un livret dédié et des ressources en ligne devraient bientôt être disponibles. Quelques pistes intéressantes (débat réglés, mythologie) mais dans l'ensemble des programmes flous et peu aboutis. Le SNUipp-FSU a demandé qu'ils soient revus et n'entrent en vigueur qu'en 2016, en même temps que l'ensemble des nouveaux programmes.</p>
<p>Les parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC)</p>	<p>L'objectif de ces parcours est de mettre en cohérence l'enseignement et les actions éducatives dans le domaine des arts, de la culture et de la citoyenneté. Il n'y a aucune obligation à mettre en œuvre ces parcours. La référence professionnelle reste les programmes. Ce sont les équipes qui décident en fonction de leur projet et des ressources partenariales disponibles par exemple.</p>
<p>Nouvelle carte de l'éducation prioritaire : 350 REP+ et 739 REP à la rentrée (7 REP+ et 28 REP dans le Val d'Oise)</p>	<p>Exit ZEP, RRS, RAR, ECLAIR, voici les REP (réseaux d'éducation prioritaire) qui forment dorénavant le nouveau périmètre de l'éducation prioritaire avec un référentiel pour tous. Un allègement de service d'enseignement de 18 demi-journées est mis en place pour tous les enseignant-es en REP+ et de 2h hebdomadaires pour les PE en SEGPA. Le SNUipp-FSU continue à demander un élargissement du périmètre de l'éducation prioritaire. De plus, il demande que le volume d'allègement soit proportionnellement égal à celui des collèges soit environ 30 demi-journées et que cet allègement soit généralisé à toutes les écoles de l'éducation prioritaire.</p>
<p>Évaluations CE2 : évaluations diagnostiques en français et en mathématiques en début d'année pour les CE2</p>	<p>Le ministère doit mettre à la disposition des enseignants des banques d'outils pour leur permettre de choisir des items en fonction des objectifs poursuivis en classe. Pas de remontée nationale ni locale prévue par les textes. Pour le SNUipp-FSU, ces évaluations ne doivent être qu'un outil à la disposition des enseignant-es et doivent rester dans les écoles. Le SNUipp souligne l'incohérence entre ces évaluations en début de CE2 dès cette année et l'entrée en vigueur des nouveaux programmes à la rentrée 2016.</p>
<p>Calendrier scolaire annuel : toujours déséquilibré et insatisfaisant</p>	<p>Maintien des trois zones de vacances mais avec une redistribution des académies. Le pont de l'Ascension est inscrit dans le calendrier. Les classes vaqueront le vendredi 6 mai 2016 et le samedi 7 mai 2016. Les congés de printemps sont avancés d'une semaine, avant tout pour satisfaire les professionnels du tourisme de montagne. Le troisième trimestre sera donc encore plus long. Pour le SNUipp-FSU, un calendrier annuel toujours déséquilibré et insatisfaisant, répondant avant tout aux intérêts économiques. Mais où est l'intérêt de l'enfant ?</p>
<p>Suivi et accompagnement pédagogique des élèves</p>	<p>Un nouveau décret rend le redoublement exceptionnel et insiste sur « l'accompagnement spécifique des élèves concernés ». Voilà pour le principe. Reste à avoir les moyens de le concrétiser : moins d'élèves par classes, RASED, formation continue, plus de maîtres que de classes, médecine scolaire...</p>
<p>Le PAP : plan d'accompagnement personnalisé.</p>	<p>Ce nouveau plan est destiné aux élèves dont les difficultés scolaires durables sont la conséquence d'un trouble des apprentissages (essentiellement les « dys »). Il vient compléter les différents dispositifs déjà existants (PAI, PPRE, PPS). S'il peut répondre aux besoins d'un certain nombre d'élèves, il ne se mettra pas en place de manière satisfaisante sans accompagnement et formation des</p>

	enseignant-es.
Le PPS (Projet personnalisé de scolarisation) et le GEVA-SCO (Guide d'évaluation en milieu scolaire) : Des documents harmonisés	Le PPS et le GEVA-SCO ont fait l'objet d'une refonte complète. Le GEVA-SCO devient l'unique recueil commun des observations de l'équipe éducative. Le SNUipp-FSU est intervenu pour que ces documents soient les plus simples et les plus opérationnels possibles.

Du côté des enseignant-es :

Maîtres-formateurs : modification du CAFIPEMF, parution d'un référentiel de compétences du formateur.	Le nouveau CAFIPEMF pourra se dérouler sur deux ans avec admissibilité pour l'an I et admission pour l'an II. Certaines épreuves sont allégées et un accompagnement des candidats est acté sur le papier. Les options « maternelle » et « pédagogie du numérique » apparaissent. L'année 2015-2016 est transitoire, avec possibilité pour les admissibles de 2015 de se présenter à l'admission selon les nouvelles dispositions. Parution du référentiel de compétences du formateur de personnels enseignants et éducatifs.(BO N°30 du 23 juillet 2015)
Enseignant-es en éducation prioritaire : nouvelle indemnité et clause de sauvegarde pour les sortants d'éducation prioritaire.	De nouvelles indemnités sont instaurées en REP et en REP+ : - 144,45 € /mois en REP - 192,6 €/mois en REP + Pour ceux qui sortent de l'EP, une clause de sauvegarde de trois ans s'applique : - 96,30 € /mois seulement pour les enseignants affectés avant 2015 - Majoration maintenue pour la direction d'école : 20% pour les anciennes ZEP, 50% pour les anciens ECLAIR
Direction et fonctionnement de l'école : encore loin du compte pour les décharges et la simplification	Le Val d'Oise bénéficie de quotités de décharge supérieures aux normes nationales, acquises il y a plusieurs années par le SNUipp-FSU 95. Le nouveau texte prévoit pour les écoles de 3 classes une journée par mois de décharge : Nous interrogerons la Directrice Académique sur la mise en place dans notre département. Les protocoles académiques de simplification administrative qui devaient être effectifs à cette rentrée ne sont pas finalisés ; ce qui est inacceptable.
Enseignant-es en SEGPA-EREA-ULIS : du nouveau à venir pour les HSE	Les heures de coordination-synthèse des PE de SEGPA, EREA et Ulis continueront à être perçues sous forme d'heures supplémentaires (circulaire n° 74-148 du 19 avril 1974 modifiée) et ne seront pas fondues au sein des indemnités pour missions particulières (IMP). Leur montant devrait être discuté cette année. Les personnels de SEGPA-EREA peuvent postuler sur les missions ouvrant droit au versement des IMP.
Journée(s) de pré-rentrée :	La pré-rentrée est réduite à une journée. L'organisation de la deuxième journée, jusque-là dite de pré-rentrée, relève désormais des autorités académiques et ne pourra plus être utilisée librement par les équipes. Sur le Val d'Oise, le SNUipp a obtenu que les équipes qui se réuniront pour une deuxième journée de pré-rentrée le 28 août, pourront récupérer la journée de solidarité.

Il faut que ça bouge ...

Hausse des salaires, alignement de l'ISAE sur l'ISOE du second degré, baisse des effectifs, réduction du temps de travail, direction d'école, RASED et prise en charge de la difficulté scolaire, formation initiale et continue, ... **Le SNUipp-FSU continue d'œuvrer au quotidien à l'amélioration des conditions de travail et d'enseignement.**

**Plus d'informations et des liens vers des articles détaillés, sur <http://95.snuipp.fr/>*

BULLETIN D'ADHESION 2015 / 2016

SNUipp FSU Val d'Oise

ADHESION 2015 / 2016

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone fixe : Mobile :

Email :

Etablissement :

Date et signature :

Le SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-dessus pour adresser les publications éditées par l'organisation syndicale.
Je demande au Syndicat National Unifié des Instituteurs, Professeurs des écoles et BECG de Val d'Oise de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des comm. les lois partiales et favorable à titre figurer ces informations dans des notes et traitements libmatés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi n° 05/01/8. Ce traitement est révoicable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès et m'adressant au SNUipp Val d'Oise.

La cotisation syndicale ouvrira droit à un crédit d'impôt égal à 66 % du montant de la cotisation sur l'impôt sur les revenus 2016.

Le montant de ma cotisation est : Je paye avec 1 ou 4 chèques à l'ordre de SNUipp Val d'Oise

..... Je choisis le prélèvement en fois (remplir le formulaire ci-dessous et joindre un RIB). Indiquer le nombre de prélèvements mensuels souhaités (10 max d'octobre à juillet). J'accepte que les prélèvements soient reconduits chaque année jusqu'à avis contraire de ma part.

TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER :		MANDAT PRELEVEMENT SEPA (Paiement récurrent)	Identifiant SNUipp FSU Val d'Oise SEPA (ICS)
Nom : <input type="text"/>			FR42ZZZ405975
Prénom : <input type="text"/>		En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le SNUipp FSU Val d'Oise à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUipp FSU Val d'Oise. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.	ORGANISME
Adresse : <input type="text"/>			CREANCIER :
C.P. : <input type="text"/> Ville : <input type="text"/>			SNUipp FSU Val d'Oise Maison des syndicats, 26 rue Francis Combe 95000 CERGY

RUM (Réservé au SNUipp) :

Code établissement : <input type="text"/>	Guichet : <input type="text"/>	Etablissement teneur du compte (à compléter SVP) :
Numéro de compte : <input type="text"/>		
Code BIC : <input type="text"/>		Signé à : <input type="text"/> Le : <input type="text"/>
		Signature : <input type="text"/>

	Instit	PE	H CL
1	0	0	143,50
2	0	0	162,40
3	0	114,00	174,30
4	0	120,00	186,20
5	0	127,00	201,50
6	113,00	135,00	214,90
7	116,00	143,50	227,00
8	121,80	154,00	0
9	127,90	165,50	0
10	136,00	177,50	0
11	149,40	190,00	0

A AJOUTER	en euros
IMF spécialisés	4,20
CPC	7,50
CPD	11,30
Direction 2 à 4 classes	4,40
Direction 5 à 9 classes	8,30
Direction 10 classes et +	11,00
Direction SEGPA	14,00
Direction EREA	33,00

AUTRES COTISATIONS	
M1	35,00
AE, AVS, EVS	50,00
Retraités	94,00
PES	80,00
Mi-temps	77,00
Autres temps partiels: au	prorata

Trop cher ! Non ! 66 % de la cotisation est déductible des impôts, et vous pouvez fractionner votre paiement en 10 mensualités.

Bulletin d'adhésion à retourner au SNUipp FSU Val d'Oise
Maison des syndicats, 26 rue Francis Combe 95000 CERGY